



MAIRIE
DE
BREIL-SUR-ROYA
ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

V/Réf. :

Séance du 11 juillet 2012

N/Réf. :

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 11 juillet 2012 à 17H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Anne-Marie ANGELINI, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Pierre OZENDA, Mme Mireille PALLANCA (Arrivée à 17H45), Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mr Henri SOFFLICHI, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excusés : Mr Michel MASSEGLIA, Mr Alain RAVIOLA donne pouvoir à Mr Gentil DOMESOR, Mr Georges POMAREDE donne pouvoir à Mme Josiane VACCARI.

Secrétaire de Séance : Mme Cécile BACHET.

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Subventions à la coopérative scolaire de l'école Maternelle et de l'école Primaire pour achat de fournitures scolaires – Année 2012/2013
- Création d'une commission « Commerce » (marché forain, commerçants)

Approuvé à l'Unanimité

Informations Diverses

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal des événements récents concernant le péril imminent de la maison GUIDI et du résultat non définitif des sondages diligentés par la Sté GEOLITHE dans le vieux village. En effet, les sondages ont révélé la présence d'eau, de gypse ainsi que d'anhydrite réparti sous la place Brancion et autres sites.

De plus, il précise que lors des travaux de la commune sur le poste de relevage, la baisse du Lac a entraîné une baisse de niveau de 1m sur 2 zones de sondages équipées de piézomètres à une profondeur de 25 mètres.

Le résultat de ce constat, a entraîné la convocation avant la réunion publique EDF, programmée le 09 juillet 2012 concernant les travaux d'aménagement du Barrage, des cadres EDF ainsi que des représentants des services de l'Etat.

Lors de cette réunion du 05 juillet 2012, **Monsieur le Maire** précise que l'assèchement du Lac pendant 22 mois, aurait pour conséquence des risques majeurs sur l'habitat dû à des mouvements de sols prévisibles compte tenu de l'étude GEOLITHE.

A ce titre, lors de cette réunion les services de la DDTM représentés par Mr Bernard CARDELLI insistent dans cette affaire à faire appliquer le principe de précaution, en préconisant que des mesures complémentaires soient faites cet Eté par EDF avec une baisse substantielle du niveau du Lac pendant 5 jours.

Monsieur le Maire, confirme que dans l'étude d'impact du traité de concession, rien ne concerne les conséquences d'un assèchement sous l'habitat et a apporté au commissaire enquêteur l'intégralité de l'ensemble de ces éléments nouveaux de sondage dument enregistré laissant apparaître d'une manière certaine une influence de la baisse du niveau du Lac.

En application du principe de sécurité, il a demandé de la manière la plus expresse la réalisation de ces nouvelles mesures pendant l'Eté et dans le cas de risques avéré, la suspension d'un an des travaux du Lac.

En deuxième partie, **Monsieur le Maire** informe précisément de l'ensemble des procédures diligentées dans l'arrêté de péril imminent concernant la maison GUIDI suite à une injonction de Madame la Présidente du Tribunal Administratif ainsi que de l'expert judiciaire mandaté.

La fermeture de la place Brancion et l'évacuation des commerces (Agence Immobilière Provençalpes Breil, l'agence d'assurance et le bar des Alpains doivent être effectuées.

Dans ce cadre, la commune a mandaté un ingénieur afin d'établir, en accord avec l'expert judiciaire, un périmètre de protection dument palissé ainsi qu'un mode opératoire de confortement après relevés des structures sur l'immeuble GUIDI et les immeubles attenants.

Il devra de plus, établir un bilan coût/avantages entre confortement/réhabilitation et démolition afin de monter un dossier d'aides au titre de la loi Barnier.

Sans attendre, **Monsieur le Maire** a sollicité l'Administration des Domaines qui a de la manière la plus réactive évalué le bien de la maison GUIDI en l'état actuel à 260.000,00€.

A ce titre, **Monsieur le Maire** s'est entretenu avec l'Administration des Domaines, précisant que la valeur vénale de l'habitat salubre est nettement supérieure à ce prix.

Actuellement, le bar des Alpains et l'Agence immobilière Provençalpes Breil ont été relogés et l'Ecole Départementale de Musique, en accord avec le Principal du collège donnera ses cours au Collège l'Eau Vive, à compter du début de sa rentrée le 1^{er} octobre 2012.

Le 16 juillet 2012, une palissade en bardage bac acier bleuté sera positionnée le long du périmètre de sécurité, un sens unique de circulation permettra aux riverains l'accès à leur habitat.

Avant l'assèchement du Lac, **Monsieur le Maire** propose d'effectuer des constats d'huissier sur l'ensemble de l'habitat fissuré, afin de pouvoir mesurer la relation de cause à effet des travaux du barrage sur le vieux village.

En conclusion, **Monsieur le Maire** porte à la connaissance des élus que l'ensemble des missions demandées (honoraires, études de sol, relevés géomètre, relevés structures, constats d'huissier, relogements, frais de palissage), soit plus de 130.000,00€ est déjà actuellement à la charge de la commune)

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

01/02/2012	:	Bail à usage professionnel à la SCM PARAMEDICALE BREILLOISE Local sis, 2 rue Jules Cordier Surface : environ 88 m2 Durée : Le présent contrat de location est conclu pour une durée de 6ans à compter du 01/02/2012 pour se terminer au 31/01/2018 Loyer : 514,39€ mensuel dont 19,00€ de charges de parking qui sera payable d'avance par mois le premier jour L'émission d'un titre de paiement mensuel implique des frais de gestion qui s'élève à 10,00€ par titre émis.
01/02/2012	:	Convention de location de matériel à la SCM PARAMEDICALE BREILLOISE (inventaire matériel joint à la convention) Local sis, 2 rue Jules Cordier

		<p>Location : 219,82€ par trimestre non échu Durée : 10ans à compter du 01/02/2012 jusqu'au 31/01/2022</p>
01/03/2012	:	<p>Bail à usage professionnel au Dr Dominique LE GURUN Local sis, 2 rue Jules Cordier Surface : environ 55 m2 Durée : Le présent contrat de location est conclu pour une durée de 6ans à compter du 01/03/2012 pour se terminer au 29/02/2018 Loyer : 321,54€ mensuel dont 12,00€ de charges de parking, qui sera payable d'avance par mois le premier jour L'émission d'un titre de paiement mensuel implique des frais de gestion qui s'élève à 10,00€ par titre émis.</p>
01/03/2012	:	<p>Convention de location de matériel au Dr Dominique LE GURUN Local sis, 2 rue Jules Cordier Durée : 10ans à compter du 01/03/2012 pour se terminer au 28/02/2022 Location : 33,78€ par trimestre non échu</p>
01/03/2012	:	<p>Bail à usage professionnel à la SCM CABINET MEDICAL DE LA ROYA Local sis, 2 rue Jules Cordier Surface : environ 126 m2 Durée : Le présent contrat de location est conclu pour une durée de 6ans à compter du 01/03/2012 pour se terminer au 29/02/2018 Loyer : 736,10€ mensuel dont 27,00€ de charges de parking comprises, qui sera payable d'avance par mois le premier jour L'émission d'un titre de paiement mensuel implique des frais de gestion qui s'élève à 10,00€ par titre émis.</p>
01/03/2012	:	<p>Convention de location de matériel à la SCM CABINET MEDICAL DE LA ROYA (inventaire matériel joint à la convention) Local sis, 2 rue Jules Cordier Location : 270,24€ par trimestre non échu Durée : 10ans à compter du 01/03/2012 jusqu'au 28/02/2022</p>
02 Avril 2012	:	<p>Avenant à la décision d'institution de la régie d'avance « menues dépenses » Le présent avenant modifie l'article 2 en prévoyant l'augmentation du montant de l'avance de 600,00€</p>

		Cette décision prend effet au 01 ^{er} Mai 2012
05 Avril 2012	:	<p>Convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épurations (SATESE) Apporte aux collectivités des conseils permettant améliorer et d'optimiser l'exploitation de leur stations d'épurations Coût de fonctionnement du SATESE seront assurés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général Les prestations effectuées par le SATESE seront donc gratuites pour la collectivité signataire Durée : 1 an et prendra effet à la date de sa notification. Elle est renouvelable quatre fois par tacite reconduction par période d'un an.</p>
06 Avril 2012	:	<p>Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins avec Magali COLASANTE-CASCIARO, psychologue formatrice Prestations : Assurer la formation visant à réaliser une analyse des pratiques professionnelles pour les agents communaux du service Crèche les 23 et 24 avril 2012. Coût : Participation financière au titre des actions réalisées, frais de déplacement et d'hébergement compris, sera de 720,00€ par jour, soit 1.440,00€ TTC selon les termes de la convention précitée.</p>
20 Juin 2012	:	<p>Convention d'occupation relais hertzien gendarmerie cime du Bosc Installation du relais hertzien cime du Bosc, parcelle h646 d'une contenance de 28 a 94 ca Durée : 12 ans à compter du 01/05/2012 moyennant une redevance annuelle de 942,96€</p>
20 Juin 2012	:	<p>Convention de coordination sécurité santé travaux d'extension de la Crèche établi par l'APAVE SUD EUROPE SAS Montant de la prestation : 2.280,00€ H.T La mission se décompose en : -Phase de conception : 680,00€ H.T -En cours de phase de réalisation : 1.200,00€ H.T -En fin de mission : 400,00€ H.T</p>
01 Juillet 2012	:	<p>Convention de location d'un bureau à l'Agence Immobilière PROVENCALPES BREIL Bureau sis, place Brancion Location : 500,00€/mois charges non comprises Durée : Prend effet à compter du 01 juillet 2012 En sus du loyer, le locataire remboursera mensuellement sa quote-part des charges</p>

		réglementaires ainsi qu'une provision de charges EDF régularisée en fin d'exercice annuel de 80,00€/mois
01 Juillet 2012	:	Bail à usage professionnel à la SCM MASSENA Local sis, 2 rue Jules Cordier Surface : environ 79 m2 Durée : Le présent contrat de location est conclu pour une durée de 2ans à compter du 01/07/2012 pour se terminer au 31/06/2014 Loyer : 461,60€ mensuel charge de parking comprise, qui sera payable d'avance par mois le premier jour L'émission d'un titre de paiement mensuel implique des frais de gestion qui s'élève à 10,00€ par titre émis.
01 Juillet 2012	:	Convention de location de matériel à la SCM MASSENA (inventaire matériel joint à la convention) Local sis, 2 rue Jules Cordier Location : à titre gracieux Durée : 2ans à compter du 01/07/2012

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2012.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2012 a été **Approuvé à l'Unanimité** des membres présents.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Décisions Modificatives Budgétaires (pièces jointes)

- Budget Commune
- Budget Eau & Assainissement
- Budget Camping

Approuvé à l'Unanimité

2 - Tarifs nouveaux : raccordement Eau-Assainissement

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, présente les nouveaux tarifs :

- Coffret encastré façade 300,00€ H.T
- Regard sol enterré 500,00€ H.T

Ces tarifs couvrent tout juste le coût du matériel. Il précise que la pose des compteurs rue de Turin a été réalisée gracieusement pour tous les abonnés et que toute nouvelle demande à venir sera payante.

Approuvé à l'Unanimité

3 - Assainissement non collectif : mise en régie municipale

Suite à la fin du contrat VEOLIA sur la prestation de service portant sur « Diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif existants sur le territoire de Breil sur Roya », **Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil, la mise en régie municipale comme mode de gestion du suivi, avec conservation des tarifs en vigueur.

Il précise qu'à partir de janvier 2013, plus aucune aide de l'Agence de l'Eau n'interviendra.

Approuvé à l'Unanimité

- 4 - **Demande de subvention auprès du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et Conseil Régional pour « Optimisation du traitement de l'air de la station d'épuration de Breil sur Roya »**

La réfection du poste de relevage a entraîné une diminution du débit de 850m³/jour à 340m³/jour de la station d'épuration, ce qui confirme que la mise en place d'un nouveau collecteur le long du boulevard Rouvier aura une incidence directe sur le fonctionnement de la station d'épuration, diminuant par la même les nuisances olfactives.

Néanmoins, **Monsieur le Maire** présente un dossier technique chiffré, de demandes de subventions auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional.

Approuvé à l'Unanimité

- 5 - **Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et auprès du Conseil Régional pour « Aménagement d'un gîte dans le Presbytère de Piene Haute ».**

Suite au transfert de propriété du Presbytère du Diocèse à la ville de Breil sur Roya lors d'un précédent Conseil Municipal et compte tenu de l'état de péril portant sur le bâtiment, **Monsieur le Maire** propose une requalification de ce Presbytère en futur gîte et d'approuver les demandes de subventions pour la réfection de cet immeuble.

Approuvé à l'Unanimité

- 6 - **Demande de subvention DETR pour équipement sportif léger**

Une multitude d'équipements sportifs mérite une mise en conformité ou des acquisitions nouvelles (traçage lignes salle de sports, panneaux de basket, Handball, filets, protections, etc...)

A ce titre, **Monsieur le Maire** propose de demander une subvention la plus élevée possible auprès de la DETR

Approuvé à l'Unanimité

- 7 - **Demande de subvention DETR pour équipement scolaire**

Une multitude d'équipements scolaires est à prévoir pour améliorer les missions éducatives et le bon fonctionnement sécuritaire de nos écoles (bornes WIFI informatique, pinces-doigts, abris préaux toilés, matériel divers, etc...).

A ce titre, **Monsieur le Maire** propose de demander une subvention la plus élevée possible auprès de la DETR

Approuvé à l'Unanimité

8 - Avenant au règlement de Voirie

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint présente l'avenant au règlement de Voirie permettant de palier au problème des déclarations de travaux sur Voirie, suite à la réfection de la rue de Turin.

Il propose le gel de tous travaux pendant 5ans et précise qu'un contrôle sera effectué afin que cette rue soit préservée à l'identique de sa confection actuelle.

Approuvé à l'Unanimité

9 - Avenant n°1 à la convention EDF/Commune de Breil pour « Modification du réseau d'eaux usées et transfert de l'entretien du collecteur dans le Lac »

Dans le cadre d'un avenant d'un montant de 43.986,51€ H.T, **Monsieur le Maire** propose d'approuver l'avenant n°1 avec EDF.

Approuvé à l'Unanimité

10 - Convention de mise à disposition de personnel à la CUMA

Monsieur le Maire, propose la mise à disposition de personnel à la CUMA afin d'effectuer des labours, compte tenu des difficultés de cette dernière à recruter.

Approuvé à l'Unanimité

11 - Modification tableau des effectifs

Monsieur le Maire, propose une modification des effectifs dans le cadre des évolutions de carrières et des situations administratives.

Approuvé à l'Unanimité

Questions ajoutées :

- Subventions à la coopérative scolaire de l'école Maternelle et de l'école Primaire pour achat de fournitures scolaires - Année 2012/2013.

Monsieur le Maire, propose sur présentation par Mme Marie Lou ALLAVENA Adjointe, la participation de la Commune au titre des fournitures scolaires pour un montant de 40,00€ par enfant pour l'école Maternelle et l'école Primaire.

Ces fonds seront virés sur les comptes respectifs de la coopérative scolaire.

Approuvé à l'Unanimité

- Marché forain

Dans le climat actuel de nuisances de Voirie occasionnées par la fermeture de la place Brancion, **Monsieur le Maire** a demandé expressément qu'une voie longeant la Miséricorde en sens unique soit affectée aux riverains, aux urgences, véhicules de gendarmerie, etc...

Dans le cadre de cet arrêté, il est expressément prévu que le marché forain doit appliquer cette zone de sécurité prescrite.

Compte tenu de l'absence d'application par ces derniers, **Monsieur le Maire** a pris la décision de déplacer le marché forain afin qu'une prise de conscience collective soit envisagée dans l'intérêt général actuel.

Monsieur le Maire propose au conseil dans un souci d'apaisement, de concertation et de consultation de créer une commission « Commerce » représentée par 4 élus, interlocuteurs privilégiés des commerçants et des forains.

De plus, il propose suite à la réunion des commerçants et des forains en date du 10 juillet 2012 où la commune était représentée par Mr Joseph REY 1^{er} adjoint et Mr Francis Frécourt Adjoint, sous réserve de l'application de la voie sécuritaire et d'une requalification des emplacements forains induits par cette décision et sous réserve d'un avis majoritaire de l'ensemble des forains contactés ; de confirmer l'emplacement du marché forain place Bianchéri.

Il propose d'effectuer des procédures de concertation adéquates, réglementaires concernant le fonctionnement du marché, la réglementation et le contexte tarifaire pour de futures propositions au Conseil Municipal.

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 18H50.

